



PROGRAMME DE STABILISATION DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

DEMANDE DE PRÊT D'URGENCE

Aperçu du programme

En réponse à la crise de COVID-19, la CDEM, par le biais de l'Association nationale des sociétés autochtones et de l'aide fournie par le gouvernement du Canada, prend des mesures pour s'assurer que les propriétaires d'entreprises autochtones touchées par COVID-19 aient accès au soutien dont ils ont besoin. Le programme de prêt d'urgence est une composante du programme de stabilisation des entreprises autochtones.

Le programme de prêt d'urgence (ELP) est conçu comme une mesure d'urgence pour aider les propriétaires de petites entreprises à répondre à leurs besoins immédiats de trésorerie d'exploitation. Ces fonds ne sont pas destinés à remplacer ou à dédoubler les fonds ou le financement d'urgence du gouvernement ou d'autres banques ou prêteurs qui sont offerts aux entreprises au Canada.

L'aide maximale est de 40 000 \$, composée d'un prêt de 75 % et d'une contribution non remboursable de 25 %. Le prêt et la contribution sont émis ensemble.

Les prêts se caractérisent ainsi :

- d'une durée pouvant aller jusqu'à 48 mois;
- sans intérêt;
- aucun paiement au cours des 12 premiers mois;
- les remboursements commencent au 13^e mois et sont entièrement amortis sur le reste de la durée du prêt;
- les remboursements du principal peuvent être effectués volontairement en tout temps après six mois d'émission, sans frais ni pénalités.
-

Les coûts admissibles pour ce prêt peuvent inclure

Les entreprises autochtones touchées par la COVID-19 peuvent demander ce financement pour répondre à leurs besoins immédiats en matière de fonds de roulement et d'exploitation. Les dépenses admissibles peuvent comprendre :

- les dépenses d'exploitation non reportables, notamment les salaires, le loyer, les services publics, les assurances, les impôts fonciers et le remboursement régulier de la dette; et
- des mesures d'urgence telles que des améliorations en matière de santé et de sécurité, la désinfection du lieu de travail et des procédures pour assurer la sécurité des employés et préparer la réouverture d'une entreprise.

Les fonds ne peuvent être utilisés pour financer des paiements ou des dépenses tels que le prépaiement ou le refinancement d'une dette existante, le paiement de dividendes, les distributions et les augmentations de la rémunération des cadres.

Documents à joindre pour effectuer votre demande :

- le formulaire de demande de prêt d'urgence dûment rempli et signé (voir pages subséquentes);
- une copie de vos états financiers de 2019 (si vous avez déjà transmis ces documents à la CDEM, il n'est pas nécessaire de les retransmettre)
- une preuve d'ascendance autochtone (copie de votre carte de statut d'indien)

Veuillez envoyer votre demande dûment remplie à l'adresse suivante : info@cdem.ca

Pour toute question relative à votre demande, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe de la CDEM

1005, boul. Laure, bureau 110
Uashat (Québec) G4R 4S6

Demande de prêt d'urgence (Programme de stabilisation des entreprises autochtones)

Étape 1 : Renseignements sur le demandeur (personne à contacter)

Êtes-vous actuellement un client de la CDEM ? Oui Non
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Tél. domicile : Tél. bureau :
 Cell. : Courriel :

Étape 2 : Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise :
 Adresse :
 Ville : Province :
 Code postal : Tél. :
 Courriel : Site internet :
 Entreprise située : Sur réserve Hors réserve
 Forme juridique :

Renseignement sur le(s) propriétaire(s)

Nom, prénom	Ascendance	% des titres de propriété	Date de naissance

En opération depuis combien d'années ?

		Détails	
Avez-vous déjà fait l'objet d'une reprise de possession ?	Oui	Non	
Avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation ou poursuite ?	Oui	Non	
Avez-vous déjà fait une faillite et ou proposition concordataire ?	Oui	Non	
Devez-vous des impôts échus ?	Oui	Non	

Étape 3 : Renseignements sur la demande

L'aide au montant de 40 000 \$ servira principalement à financer :

Frais d'exploitation :

Fonds de roulement :

Dépenses exceptionnelles dues à la COVID-19 :

Autre (svp, veuillez détailler) : _____

Comment votre entreprise a-t-elle été touchée par la COVID-19 :

Ouvert, mais à activités réduites :

Fermé temporairement :

Fermé définitivement :

Veuillez fournir une description sommaire de la situation actuelle de votre entreprise et des mesures mises en place suite à la COVID-19 :

Étape 4 : Les impacts du financement

Veuillez évaluer l'impact et le résultat du financement relatif au nombre d'employés au sein de votre entreprise (incluant le(s) propriétaire(s) dans le décompte) :

	Nombre d'employés actuel			Nombre d'employés après l'aide financière		
	Temps plein	Temps partiel	Saisonnier	Temps plein	Temps partiel	Saisonnier
Emplois autochtones (nombre)						
Emplois non autochtones (nombre)						

Veillez indiquer si vous avez sollicité une autre aide d'urgence :

Nom du programme	Avez-vous fait une demande?		Si ce n'est le cas, avez-vous l'intention de faire une demande?		Date d'approbation	Montant (\$)
	Oui	Non	Oui	Non		
Subvention salariale d'urgence du Canada	Oui	Non	Oui	Non		
Programme de crédit aux entreprises	Oui	Non	Oui	Non		
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	Oui	Non	Oui	Non		
Financement agricole Canada disponible pour l'agriculture, les pêcheries et l'aquaculture	Oui	Non	Oui	Non		
Allègement des prêts bancaires	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		
Cofinancement de la BDC	Oui	Non	Oui	Non		
Futurpreneur Canada	Oui	Non	Oui	Non		
Autre :						

En soumettant cette demande à la CDEM, vous acceptez d'informer immédiatement la CDEM de toute demande en attente et en cours d'examen par un autre prêteur, ou si des négociations sont entamées, ou si une offre de financement est reçue pendant l'examen de cette demande par la CDEM.

